

La Ville de Saint-Martin d'Hères informe les utilisateurs du site que toutes les images contenues dans celui-ci sont soit la propriété de la Ville, soit font l'objet d'un droit d'utilisation, d'exploitation et de reproduction. Ces images sont soumises à la législation protégeant le droit d'auteur.

Toute reproduction, représentation, publication ou transmission des ces images, par quelque procédé que ce soit, et sur quelque support que ce soit, est soumise aux conditions suivantes :

1°) les images de la photothèque sont prioritairement destinées aux acteurs institutionnels et professionnels du tourisme et aux journalistes ;

2°) les utilisateurs sont autorisés à reproduire et à représenter les images de la photothèque à des fins exclusivement personnelles, éducatives et n'ayant pas un objet commercial, telles que la promotion de la Ville de Saint-Martin d'Hères ;

3°) les utilisateurs sont autorisés à reproduire les images de la photothèque sur supports papiers (brochures, catalogues, etc.) ou électroniques (web, Powerpoint) ;

4°) l'autorisation d'utiliser les images est consentie pour une utilisation unique (qui doit être précisée par le demandeur dans le formulaire) et une durée d'un an à compter de la date de transmission ou de téléchargement des images. Toute nouvelle utilisation devra faire l'objet d'une nouvelle demande ;

5°) toute cession des images de la photothèque à un tiers est expressément prohibée ;

6°) l'utilisation des images de la photothèque devra porter la mention visible soit de « © Patricio Pardo Avalos – Ville de Saint-Martin d'Hères », soit du crédit photographique indiqué sur la fiche de chaque image ;

7°) toute modification, suppression, adjonction, susceptible de dénaturer, totalement ou partiellement, une image est interdite ;

8°) l'autorisation d'utiliser les images est consentie pour avoir effet dans les lieux mentionnés ci-après : France ;

9°) les utilisateurs s'engagent à adresser gratuitement deux exemplaires de la publication dans laquelle serait utilisée l'image à la photothèque de Saint-Martin d'Hères, à titre de justification de parution, à l'adresse suivante : Ville de Saint-Martin d'Hères – Photothèque – 111, avenue Ambroise Croizat – 38400 Saint-Martin d'Hères. Dans le cas d'une publication sur Internet, un lien vers la page où apparaissent les images doit être adressé à la photothèque dès la mise en ligne des images.

Toute exploitation non autorisée des images de la photothèque engagerait la responsabilité de l'utilisateur et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Dans l'hypothèse où un utilisateur souhaiterait utiliser les images de la photothèque dans des conditions autres que celles précitées, et notamment à titre commercial ou publicitaire, il s'engage à requérir l'autorisation préalable et écrite de la Ville. Toute autorisation ne pourra être accordée que dans la limite des droits de la Ville de Saint-Martin d'Hères.